

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 10 décembre 2015

Lieu : à 19h30, en sa salle

Présidence : M. Pierrick ANSERMET

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, salue les membres du Conseil, M. le Syndic et Mme et MM. les Municipaux, la Secrétaire, la Huissière, la boursière et le secrétaire communal. Il remercie chacune et chacun d'avoir répondu présents à cette séance.

L'**ordre du jour**, se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire
3. Correspondance et communications
4. Préavis municipal N° 15/2015 concernant le projet de budget pour l'année 2016
5. Préavis municipal N° 19/2015 concernant l'octroi d'un budget complémentaire pour les frais d'écolage
6. Préavis municipal N° 22/2015 concernant la mise en œuvre PGEE/PDDE pour le quartier de Plambuit et raccordement au réseau d'eau potable de Bex
7. Préavis municipal N° 23/2015 concernant la réalisation de l'éclairage public aux abords du collège et de la Salle Polyvalente
8. Communications de la Municipalité
9. Propositions individuelles
10. Divers
11. Contre-appel

1. Appel

23 présents, 5 excusés

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune demande de modification et il est accepté à l'**unanimité** tel que présenté avec remerciements à son auteur.

3. Correspondance et communications

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, donne connaissance de la lettre de M. André BACH qui, après de nombreuses années passées au sein du Législatif et de l'Exécutif, a décidé de se retirer au 31 décembre 2015.

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, remercie M. André BACH pour toutes ces années passées à la Commune et lui souhaite tout le meilleur possible dans peut-être d'autres occupations.

4. Préavis municipal N° 15/2015 : Projet de budget pour l'année 2016

M. Yvan PONNAZ, Syndic, constate que beaucoup d'explications ont été données sur les différents postes de ce budget. Ce dernier est déficitaire. Toutefois on ne dépense pas tout. Le principal changement structurel est l'augmentation des frais d'écolage du secondaire de St-Maurice en raison du nouveau cycle d'orientation.

Le Rallye du Chablais ayant décidé de déplacer ses infrastructures à Aigle, la décision a été prise de mettre ce montant comme subvention à l'Office du Tourisme de St-Maurice. En effet, nous pensons qu'il serait très judicieux de nous approcher de nos partenaires de St-Maurice.

La Municipalité désire, pour une fois, être celle qui propose de participer à des événements et pouvoir également bénéficier des infrastructures de St-Maurice.

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Norbert PONNAZ lit le rapport de la Commission de Gestion qui recommande au Conseil communal d'approuver le préavis municipal N° 15/2015 concernant le projet de budget pour l'année 2016.

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, remercie M. Norbert PONNAZ et ouvre la discussion.

Page 5 - 31 – Terrain – 31.3147 Carte des dangers naturels

- M. Serge BOCHATAY constate qu'il y avait un montant de Fr. 3'000.-- en 2015 et à nouveau Fr. 3'000.-- pour 2016. Cela va-t-il continuer ainsi ou est-ce la dernière fois ?

M. Dominique MORISOD, Municipal, répond que les cartes ont été approuvées par la Municipalité. Par contre, nous n'avons pas encore reçu la facture finale.

Page 7 - 355 – Ancien Stand

- M. Serge BOCHATAY constate que les charges sont de Fr. 900.-- et les revenus de Fr. 800.--. Il pense que le montant de la rubrique 35551 – Dépôt de Fr. 100.-- a été rajouté dans les charges mais non dans les revenus.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que cela est juste. Par contre la présentation n'est pas très bonne.

Page 12 – 58 – Temples et cultes

- M. Antonio ROMANO constate que chaque année il y a des frais supplémentaires budgétisés et comptabilisés dans les églises et il se demande si cela va continuer dans les années à venir.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond qu'effectivement il y a eu un problème de chauffage au Temple et il a fallu changer les radiateurs ce qui va permettre de réduire les frais de chauffage. De plus, un montant de Fr. 10'000.-- a été mis au budget pour la rénovation de l'orgue mais que ce travail va être fait pour de nombreuses années.

La parole n'étant plus demandée, il procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 15/2015

- vu le préavis municipal N° 15/2015 du 31 octobre 2015 concernant le projet de budget pour l'année 2016,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- **d'adopter, à l'unanimité,** le budget de la caisse communale pour l'année 2016 tel que présenté.

5. Préavis municipal N° 19/2015 : Octroi d'un budget complémentaire pour les frais d'écolage

Mme Sonia RIHS, Municipale, informe que l'augmentation de l'écolage est importante étant donné la nouvelle construction. En automne 2014, le montant du nouvel écolage ne nous était pas encore parvenu et nous n'avons pas pu le mettre au budget 2015. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons l'octroi d'un budget complémentaire car le nouvel écolage se monte à Fr. 4'483.-- par année et par élève. Ce montant est le même que pour les autres communes avoisinantes.

Le Président remercie Mme Sonia RIHS, Municipale, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Norbert PONNAZ lit le rapport de la Commission qui recommande au Conseil communal d'approuver le préavis municipal N° 19/2015 concernant l'octroi d'un budget complémentaire pour les frais d'écolage.

Le Président remercie M. Norbert PONNAZ et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 19/2015

- *vu le préavis municipal N° 19/2015 du 20 août 2015 concernant l'octroi d'un budget complémentaire pour les frais d'écolage,*
- *où le rapport de la Commission de gestion,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- **d'autoriser, à l'unanimité,** la Municipalité à procéder à un dépassement de budget pour les frais de scolarité obligatoire.

6. Préavis municipal N° 22/2015 : Mise en œuvre PGEE/PDDE pour le quartier de Plambuit et raccordement au réseau d'eau potable de Bex

M. Mario DA SILVA, Municipal, informe que la Municipalité a modifié le préavis adopté en 2013. La Municipalité a voulu être plus claire, elle a changé les coûts qui aujourd'hui sont basés sur des prix réels par une rentrée de soumissions alors qu'à l'époque c'étaient des estimations.

Ce qui a changé principalement c'est que depuis le Vieux Collège jusqu'à Plambuit, il y a eu beaucoup de nouvelles constructions soit une demande plus grande. En plus l'acquabloc de Plambuit pose des problèmes et les pièces de rechange se font rares.

D'autre part, le bouclage avec Bex est nécessaire et est souhaitée par l'ECA pour permettre la défense incendie de Plambuit.

Il est bien entendu que ce bouclage va demander des travaux supplémentaires sur le réseau afin de gérer l'eau potable venant des réservoirs des Monts (commune de Bex) jusqu'à notre réseau.

Le Président remercie M. Mario DA SILVA, Municipal, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Serge BOCHATAY lit le rapport de la Commission qui propose au Conseil communal d'approuver le préavis municipal N° 22/2015 concernant la mise en œuvre PGEE/PDDE pour le quartier de Plambuit et raccordement au réseau d'eau potable de Bex, en octroyant à la Municipalité un crédit de Fr. 1'486'750.-- pour la réalisation de ces travaux.

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, remercie M. Serge BOCHATAY et ouvre la discussion.

- Mme Camille PIGNAT demande ce qu'il va arriver si le projet Lavey+ démarre

M. Mario DA SILVA répond qu'actuellement Lavey+ est suspendu mais non pas supprimé. C'était ce projet qui avait provoqué de faire le bouclage avec Bex. Mais il n'y a pas d'obligation de leur demander quelque chose pour des travaux qui ne seraient pas réalisés à leur intention.

De plus, il a été mis en évidence que notre Commune devrait reprendre à son compte l'approvisionnement en eau potable des Bains de Lavey. Les quantités sont telles que le raccordement à la Commune de Bex est absolument souhaitable.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité a décidé de réaliser la totalité des travaux prévus. Bien sûr que l'on aurait pu attendre mais nous ne voulions pas prendre de risque pour un surcoût très modéré.

- M. Christophe ECHENARD demande de prévoir un trottoir sur la route du Stand afin de régler la circulation.

M. Mario DA SILVA, Municipal, répond que cela est impossible. Pour un trottoir, il faut supprimer la butte et nous ne le pouvons pas. Nous ne sommes pas là aujourd'hui pour parler de la réfection de la route. Pour cela nous avons encore le temps de réfléchir afin de faire au mieux.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que rien n'a été mis dans le préavis concernant la réfection de la route. Ce n'est pas le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui. Pour cela un autre préavis vous sera présenté.

- M. Antonio ROMANO propose de limiter la circulation à 20 ou 30 à l'heure à la place de faire un trottoir qui va coûter très cher.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond pourquoi pas mais nous ne sommes pas là pour parler de cela.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 22/2015

- *vu le préavis municipal N° 22/2015 du 22 octobre 2015 concernant la mise en œuvre PGEE/PDDE pour le quartier de Plambuit et raccordement au réseau d'eau potable de Bex (modifiant le préavis N° 04/2013),*
- *oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- **d'autoriser, à l'unanimité,** la Municipalité à procéder aux travaux de mise en séparatif à la route du Stand et d'adduction d'eau potable de la route du Stand jusqu'au réseau bellerin, conformément au descriptif mentionné dans le présent préavis,
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de Fr. 2'110'000.--
- **de financer** ce montant de la manière suivante :
 - Subvention de l'ECA de l'ordre de 45 % Fr. 623'250.--
 - Conclusion d'un emprunt Fr. 1'500'000.--
- **d'amortir** l'investissement prévu sur une durée de 30 ans dès la fin des travaux (1^{ère} fois en 2016), conformément au règlement sur la comptabilité des communes

7. Préavis municipal N° 23/2015 : Réalisation de l'éclairage public aux abords du collège et de la Salle Polyvalente

M. Dominique MORISOD, Municipal, soulève que cela fait plusieurs années que la Municipalité constate des déprédations et incivilités commises aux abords du Collège et de la salle polyvalente, cela très probablement dû au manque de luminosité.

De plus, des sociétés, organisant des manifestations, comme le 1^{er} août, utilisent la place à l'arrière de la salle polyvalente, place non éclairée.

D'autre part, le terrain de pétanque inauguré en 2014 voit de nombreuses personnes y venir et là aussi il y a un manque de luminosité.

Les FMA sont venus sur place et après plusieurs essais ont fait des offres.

Le Président remercie M. Dominique MORISOD, Municipal, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Sebastian REUTER lit le rapport de la Commission qui propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 23/2015 concernant la réalisation de l'éclairage public aux abords du collège et de la Salle Polyvalente.

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, remercie M. Sebastian REUTER et ouvre la discussion.

- M. Nicholas GYGER demande si le système va être un éclairage intelligent ?

M. Dominique MORISOD, Municipal, répond que pour les abords du Collège, cela va fonctionner avec l'éclairage public. Concernant la Salle Polyvalente, ce sera un éclairage manuel avec la possibilité d'une horloge.

- M. Julien TORNAY demande si ce sera un éclairage blanc chaud ou blanc froid.

M. Dominique MORISOD, Municipal, répond que des tests vont être faits au niveau de la salle polyvalente.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 23/2015

- vu le préavis municipal N° 23/2015 du 06 novembre 2015 concernant la réalisation de l'éclairage public aux abords du collège et de la Salle Polyvalente,
- où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- **d'octroyer, à l'unanimité,** à la Municipalité le budget pour financer la réalisation de l'éclairage public aux abords du Collège et de la Salle Polyvalente.

8. Communications de la Municipalité

La parole n'est pas demandée.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous apporte une communication complémentaire :

Le tenancier du magasin de Lavey va remettre son commerce à fin décembre 2015. La Municipalité a été mise devant le fait accompli. Un nouveau tenancier a fait une offre et a signé une convention de reprise du magasin. La Municipalité n'a pas la possibilité de dire non. Nous devons simplement lui faire confiance.

- M. Nicholas GYGER demande si la convention va être reprise par le nouveau tenancier.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond oui.

9. Propositions individuelles

Aucune proposition.

10. Divers

- M. Serge BOCHATAY demande s'il serait possible de poser un panneau à l'entrée de la Commune avec indication des manifestations organisées dans le village. Le coût de ce panneau ne pourrait-il pas être pris dans les taxes de séjour ?

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que tout est possible. Toutefois, il pense que ce panneau devrait être occupé en permanence. Cela mérite réflexion.

- M. Antonio ROMANO demande s'il serait possible de rouvrir une boulangerie.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que cela est la liberté du commerce. Le boulanger actuel ne veut pas rouvrir la boulangerie, c'est son problème. De plus les locaux n'appartiennent pas à la Commune, c'est privé

M. Yvan PONNAZ, Syndic, tient à remercier les membres de la Municipalité et les conseillères et conseillers pour cette année très intense. Tout cela s'est déroulé dans un esprit de confiance, de respect et de bonne collaboration. Il espère que cela va continuer à l'avenir mais pas avec ce même rythme. Il souhaite à chacune et à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, remercie chacune et chacun pour tout le travail effectué. Un grand merci aussi à la Municipalité qui nous offre l'apéritif ainsi qu'un petit cadeau. A tous de bonnes fêtes de fin d'année.

11. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 20 h 40.

Adopté en séance ordinaire du 16 juin 2016

Le Président :

La Secrétaire :

Pierrick Ansermet

Monique Balet